

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 12**

| |
|------------------------------|
| Régie de l'énergie |
| DOSSIER: <i>R-3610-2006</i> |
| DÉPOSÉE EN AUDIENCE |
| Date: <i>6 DÉCEMBRE 2006</i> |
| Pièces n°: <i>B-53</i> |

Engagement 12 :

E-12 (HQD) : Justifier le dépassement du budget deux mille six (2006) pour le poste « autres primes » du tableau 2 de la pièce HQD-7, Document 4 à la page 6 . . . 277

Réponse à l'engagement 12 :

Le Distributeur rappelle que les "autres primes" correspondent à l'ensemble des compensations versées aux employés en raison des conditions particulières, difficiles ou contraignantes d'exercice du travail. À titre d'exemple, on y retrouve les primes pour quart de travail, les primes d'éloignement, les primes pour direction de travail ou pour remplacement d'employés de niveau supérieur ainsi que les primes pour travail les jours fériés ou dans des conditions d'urgence.

Alors que le montant des autres primes ayant été autorisé par la Régie pour 2006 était de 16,6 M\$, le présent dossier présente pour l'année de base un montant de 18,4 M\$, soit une augmentation de 1,8 M\$. Cette augmentation découle d'ajustements pour tenir compte de la réalisation de travaux dans des conditions d'urgences dont des pannes majeures.